

# Fermeture de la Poste: la colère gronde toujours

11 juin 2009



Les conseillers l'ont dit: quoi qu'il arrive, les usagers ne trouveront pas la porte close le mardi 7 juillet.

Le conseil municipal qui s'est tenu au lendemain des élections s'est déroulé sous le signe de la résistance, à l'image d'un certain petit village d'irréductibles gaulois... Et si l'humour ne fut pas absent des débats suscités par l'annonce de la fermeture tous les mardis du bureau centre de Puymirol, la colère n'était pas loin car, à terme, « il ne faut pas se leurrer, notre bureau sera transformé en agence postale ». « La Poste n'a pas le droit de nous abandonner, ce n'est pas acceptable, va-t-il falloir s'enchaîner aux portes ? » Certains des conseillers municipaux semblaient plus remontés que le maire.

Tout comme nombre des 410 Puymirolais qui ont voté contre la fermeture hebdomadaire au cours de la consultation organisée en marge des élections européennes pour lesquelles d'ailleurs 355 votes seulement ont été comptabilisés. Un père de famille nombreuse a déjà fait savoir au conseil qu'il fermerait les 6 comptes ouverts à la Banque postale depuis son arrivée dans la bastide. Des responsables d'associations (il y en a plus de 20 dans la bastide) vont dans le même sens. Les élus, eux, vont se rapprocher d'autres communes également concernées par cette fermeture car, outre le confort des usagés, il s'agit également de l'avenir économique local : « Il est certain que des entreprises qui n'auront plus accès à La Poste ne resteront pas ».

Et justement, il a été également question de développement économique au cours de ce conseil puisqu'une enquête publique va être lancée avant la fin du mois en vue d'une modification simplifiée du POS. L'enjeu de cette modification, le projet de M. Payet qui veut créer au château de Tayrac un complexe cinématographique. Un projet considéré comme d'intérêt régional par le préfet car il devrait à terme entraîner le rapatriement de Toulouse de la société de M. Payet et être générateur de nouveaux emplois.